



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Première session de 2022

Nairobi, 29–31 mars 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions financières, budgétaires et administratives,
y compris la mise en œuvre de la stratégie de
mobilisation des ressources conformément au plan
stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures
prises par ONU-Habitat pour remédier aux
déséquilibres en matière de répartition géographique
et de parité femmes-hommes dans la composition
de son personnel**

Restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. En 2018, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lancé un processus de réforme visant à transformer sa gouvernance, ainsi que son orientation stratégique et opérationnelle et reposant sur les quatre piliers suivants :

- a) Un nouveau cadre de gouvernance ;
- b) L'élaboration d'un nouveau plan stratégique ;
- c) Un processus de changement interne ;
- d) Une restructuration administrative.

2. La première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (« Assemblée d'ONU-Habitat ») s'est tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019. À cette première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2020–2023 et ONU-Habitat a démarré un processus de changement interne.

3. ONU-Habitat poursuit la mise en œuvre du quatrième pilier du processus de réforme, à savoir une restructuration administrative conçue pour remplir au mieux son mandat d'appui aux États Membres et aux partenaires pour mettre en œuvre et suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes aux niveaux local, infranational et national, afin de ne laisser personne ni aucun lieu de côté.

* HSP/EB.2022/1.

II. Structure organisationnelle régionale

4. La pleine mise en œuvre de la nouvelle structure administrative suppose l'harmonisation de la présence d'ONU-Habitat dans les lieux hors siège, afin d'assurer le déploiement optimal d'un ensemble de moyens politiques et opérationnels régionaux pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030.

5. L'harmonisation de la présence d'ONU-Habitat par le biais de ses programmes sera par ailleurs menée à la lumière de l'exigence formulée par les États Membres en faveur de la réforme globale du système des Nations Unies pour le développement, afin d'encourager des méthodes de travail inclusives, efficaces et souples pour garantir des effets et permettre à l'organisation de tirer le meilleur parti de ses atouts et de s'acquitter de son mandat intégré dans le cadre d'une unité d'action coordonnée des Nations Unies. À cet égard, ONU-Habitat s'appuiera, entre autres, sur les rapports du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

6. La Directrice exécutive souhaite porter à l'attention du Conseil exécutif les faits nouveaux suivants :

a) Un document d'orientation interne définissant les principes directeurs visant à réaligner et à améliorer l'architecture régionale d'ONU-Habitat a été élaboré en 2021 et approuvé par la Directrice exécutive. Il fournit des orientations sur la présence d'ONU-Habitat sur le terrain, tant au niveau des projets que des bureaux nationaux, sous-régionaux et régionaux. Il comprend également des lignes directrices pour le fonctionnement durable des bureaux de liaison, des bureaux d'information et des bureaux chargés des programmes mondiaux ;

b) S'appuyant sur ces principes directeurs, une stratégie concernant la présence d'ONU-Habitat dans la région de l'Europe a été élaborée, y compris une recommandation visant à établir une nouvelle présence d'ONU-Habitat pour se consacrer aux activités et aux opérations dans les sous-régions d'Europe orientale et d'Asie centrale. Il est prévu qu'ONU-Habitat lance en 2022 des appels à manifestation d'intérêt de la part des États Membres pour accueillir cette nouvelle présence ;

c) S'inspirant des mêmes principes directeurs, une stratégie pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a également été élaborée. La stratégie cible notamment la présence et les activités d'ONU-Habitat dans les domaines d'intervention sous-régionaux au Mexique et en Amérique centrale, dans les Caraïbes et en Amérique du Sud. Elle souligne l'importance d'une mobilisation plus appuyée en matière de programmes dans les Caraïbes et préconise une présence renforcée à Panama en vue d'appuyer ces activités et de veiller à un meilleur alignement sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

d) ONU-Habitat ajuste actuellement les stratégies régionales régissant sa présence dans les États arabes, la région de l'Asie et du Pacifique et l'Afrique subsaharienne. Il continuera dans chaque situation d'être guidé par le programme de réforme du Secrétaire général et l'initiative Unité d'action des Nations Unies;

e) Bien que la demande de prestation de services techniques par ONU-Habitat reste élevée, tant pour l'exécution des projets de pays que pour la gestion des programmes mondiaux financés par des ressources préaffectées, le faible niveau des ressources de base (qui ne sont pas préaffectées ou sont affectées à un projet déterminé) continue d'entraver la mise en œuvre d'un grand nombre de principes et de recommandations régissant la présence d'ONU-Habitat aux niveaux national et régional, notamment en ce qui concerne les fonctions de représentation et de coordination.